



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	03/05/2024 à 9H30
à :	Ligue Centre-Val de Loire de Football
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Jean-Claude CLOUVET (18), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41), Guy MALBRAND
Excusés :	Mme Cindie HUDE, Assistante de direction – Mr Frédéric DEMAY – Jean Claude BAYARRI (28) – Jean Paul MARCHAL (FAFA)
Assistent :	Mme Sylvie GUILBAUDAUD, secrétaire District 18 – Mr Gilbert BECU (45)

La CRTIS

- ✓ *Bienvenue à Charline, ce 13 Avril, et félicitations aux parents dont Cindie, la maman est notre assistante de direction au sein de la CRTIS*
- ✓ *Informé du décès de la maman de Michèle MALBRAND, l'épouse de Guy MALBRAND, La CRTIS présente à Guy MALBRAND et son épouse ses sincères condoléances, s'associe à leur peine et les assure de toute sa sympathie.*

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
M² HS : surface hors sanitaire
API : Avis préalable installation
APE : Avis pour éclairage



Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

Travaux CRTIS jusqu'au 30/06/2024

- ❖ Classements des installations à faire en 2024 (01/01 au 31/12) (transmis CRTIS)
- ❖ Pré-étude des équipements chez les possibles **accédants en Mars et début Mai** (R1 – R2 – D1)
- ❖ Classements des éclairages (Faire listing de ceux non utilisés)
- ❖ Etude des API et APE
- ❖ **« Opération récupération de données pour Stadium » :**
Mail mairie, mail service des sports, mail club – numéro téléphone service technique
- ❖ Prévoir bilan CRTIS de la mandature pour le Comité de Ligue en juin

POSSIBLES ACCESSIONS au 06/05/2024 (A vérifier)

N3 vers N2 >> T2 minimum : MONTLOUIS (Contrôlé le 09/04/2024 par GUY – rapport transmis mairie / Club)

R1 vers N3 : C CHARTRES F (Delarue > T3)

R2 vers R1 >> T3 minimum :

- ✓ Poule A : **Ouest Tourangeau 2 (SAVONNIERES – T5. Si accession, matchs à BALLAN) – VIERZON 2 (T2 SYN) - SC AZAY (T3)**
- ✓ Poule B : **MONNAIE US (T4 SYN – contact pris auprès de Mr Freulon) - MALESHERBOIS Sc (T5 – Visite Alain le 07/05/2024) - EB ST CYR (T3)**

D1 vers R3 >> T4/5 minimum (pas de dérogation possible) :

- ✓ **18 : US CHARENTON (T5) - AS Chapelloise (ST URSIN > T6) USA LURY (T6 – travaux à vérifier)**
- ✓ **28 : NOGENT LE ROI (T4) - LUCE 2 (T3 SYN)**
- ✓ **36 : US REUILLY (T4) – FC DIORS (T4)**
- ✓ **37 : DESCARTES (T5) - AC AMBOISE (T3) – St PIERRE DES CORPS (T3)**



- ✓ 41 : US VENDOME (T3) – CA STLAURENT-LAFERTE (T5)
- ✓ 45 : SP NEUVILLE (T5) - SMOC 2 (ST JEAN BRAYE >T3 SYN)

D2 vers D1 : gestion District

RETOUR CFTIS pour classements validés et infos

La C.F.T.I.S. confirme en date du 28/03/2024, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 5

❖ **AVOINE - STADE MARCEL VIGNAUD 1 - NNI 370110101**

Cette installation est classée en Niveau Travaux (T2 PN) jusqu'au 30/04/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T2 PN) jusqu'au 31/08/2024, dernier délai.

La C.F.T.I.S. confirme en date du 18/04/2024, la proposition de classement

❖ **ORLEANS - GYMNASSE PALAIS DES SPORTS - NNI 452349914**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 24/09/2030.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 18/04/2034.

INFOS : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse ou moquette
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

.....

IMPORTANT : Adresse mail CRTIS >> terrains@centre.fff.fr

District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ **SAINT AMAND MONTROND – STADE DU PRE DES JONCS 2 – NNI 181970402**

Cette installation est classée T7 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 14/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Dhorbait et Fallat (aire de jeu utilisée en 2 FootA8)

A la demande de la CDTIS 18, ces équipements ont été classés à date du 0401 soit 21/01/2030



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 21/01/2030

■ **SAINT AMAND MONTROND – STADE DU PRE DES JONCS 3 – NNI 181970403**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/03//2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2030

■ **SAINT AMAND MONTROND – STADE DU PRE DES JONCS 4 – NNI 181970404**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/03/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2030

■ **TROUY – STADE MUNICIPAL - NNI 182670101**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 14/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 05/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 05/04/2024
- ✓ Fournir tests in situ (mise à dispo : 14/09/2014)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 14/09/2034 sous réserve des tests in situ avant le 01/10/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

■ **AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 16/10/2023 et du document suivant :

- ✓ Reçu photos attestant les 2m50 de sécurité

Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 08/12/2033

■ **SAINT GERMAIN DU PUY – STADE HENRI LUQUET**

- ✓ Rapport de délégué sur les zones de sécurité vis-à-vis de la dalle béton, support des abris touche
- Courrier CRTIS envoyé le 04/05/2024 au propriétaire, club et District**

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ **TROUY – STADE MUNICIPAL - NNI 182670101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 06/04/2024



La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/04/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 05/04/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0,54
 - U2h (Ehin/EhMoy): 0.73
- Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2026

District de l'Eure-et-Loir

4.6 Divers

YMONVILLE – Création d'un équipement Vestiaires, tribune et aire de jeu pour T4/3

- ✓ Avis d'avant-projet transmis à la CC Cœur de Beauce avec remarques le 18/04/2024

Pour rappel : penser aux API et APE

8. AFFAIRES DIVERSES

CHARTRES – STADE GALLET – NNI 280850201

Suite à un rapport de délégué, les bancs de touche ont été réparés

- ✓ Reçu photos

Remerciements

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ BRION – STADE MUNICIPAL – NNI 360260101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 28/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 08/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Aubard du 23/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ VATAN – STADE LEON FAVREAU 2 – NNI 362300102

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 02/05/2024



La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2023
- ✓ APE du 03/02/2023 pour 161 lux – 0,54 et 0,75

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Champagnat du 28/03/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0,42
 - U2h (Ehin/EhMoy): 0.66
- Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2028

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

CHISSEAUX – STADE MAXIMILIEN GUIGNARD – NNI 370730101

Cette installation n'était plus identifiée sur Stadium depuis la migration

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 16/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Fournillon du 16/04/2024
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ **VOUVRAY – STADE MUNICIPAL 1 - PIERRE LOTHION – NNI 372810101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 18/04/2024
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **VOUVRAY – STADE MUNICIPAL – NNI 372810102**

Cette installation est classée T6 – L. ECHENEAU jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 17/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 18/04/2024



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/05/2034

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

LANGAIS – STADE PICHARD GOUJON – NNI 371230101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 06/12/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 18/11/2023 et des documents suivants :

- ✓ Demande d'API du 12/06/2023
- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 18/12/2023
- ✓ AOP du 19/12/2023 – arrêté à 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 09/02/2034 (dossier revu)

8. AFFAIRES DIVERSES

■ AVOINE – STADE MARCEL VIGNAUD

- ✓ Courrier du maire en date du 26/03/2024 concernant la clôture du terrain d'honneur (Art 6.3) – club évoluant en N2 et ayant obligation à un T2
- ✓ Dossier scalpage pelouse et drainage – voir si obligation d'API

Transmis à la CFTIS pour avis

■ MONTLOUIS – STADE EUGENE CHOLET – NNI 371560101

- ✓ Contrôle à la demande de la CRTIS afin d'évaluer un niveau T2 pour possible accession en N2
- ✓ Désignés : Mrs Malbrand, Desoeuvres et Freulon le 09/04/2024 à 10h

Rapport transmis au service API / CFTIS

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ NEUVY LE ROI – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 371700102

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 30/01/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/02/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 09/01/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.72
- Points Bis: conformes



Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026 (dossier revu)

■ **SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY DRUT – NNI 372140101**

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 14/12/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 30/04/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 236 lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0,73
 - U2h (Ehin/EhMoy): 0.88
- Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 03/05/2026

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

■ **JOUE LES TOURS – STADE JEAN BOUIN**

- ✓ Rapport de délégué sur le banc lui étant attribué + photos

Courrier de la CRTIS à Mr Goncalves du 07/05/2024 – travaux à suivre

District de Loir-et-Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 3 – NNI 411940103**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 4 – NNI 411940104**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 25/03/2024 et des documents suivants :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024
- ✓ AAC du 12/03/2024



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **PRUNIER EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON – NNI 411850101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 10/04/2024 et des documents suivants :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 13/03/2024
- ✓ AAC du 17/08/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **LA VILLE AUX CLERCS – STADE JAMES LACASSAGNE 2 – NNI 412750102**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 02/05/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 19/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **SAINT OUEN – STADE MAURICE SCHATTEMAN – NNI 412260102**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 22/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **MOREE – STADE LOUIS SEJOURNE 2 – NNI 411540102**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 24/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 25/04/2024 suite à la construction de vestiaires avec FAFA et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **MONT PRES CHAMBORD – STADE PIERRE SERVAIN – NNI 411500102**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 22/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 11/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ **LA VILLE AUX CLERCS – STADE JAMES LACASSAGNE – NNI 412750101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 02/05/2024



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 19/04/2024 suite à la clôture de l'équipement et des bancs de touche et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 18/04/2024
- ✓ AAC du 19/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **SAINT OUEN – STADE MAURICE SCHATTEMAN – NNI 412260101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 22/04/2024 et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024
- ✓ AAC du 01/04/2014

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **MOREE – STADE LOUIS SEJOURNE – NNI 411540101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 21/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 22/04/2024 suite à la construction de vestiaires avec FAFA et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024
- ✓ AAC du 01/04/2014

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2034

■ **MONT PRES CHAMBORD – STADE LUCIEN MOLLEREAU – NNI 411500101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 22/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 11/04/2024 et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Thenot du 04/04/2024 montrant une emprise foncière et l'ensemble clos depuis
- ✓ Contrôle de Mr Desoeuvres pour la CRTIS le 25/04/2024 avec listing des travaux
- ✓ AAC du 22/07/2010

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034 sous réserve des travaux demandées avant le 01/09/2024

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ **PRUNIER EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON 3 – NNI 411850103**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 04/06/2024

- ✓ Demande mairie pour retrait de classement signée du maire en date du 11/04/2024

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – GYMNASE OCTAVE DALONNEAU – NNI 411949902**



Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – GYMNASSE JULES LADOUMEGUE – NNI 411949901**

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 13/03/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – GYMNASSE EDGARD BROSSARD – NNI 411949903**

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/05/2034

■ **LA VILLE AUX CLERCS – SALLE POLYVALENTE – NNI 412759901**

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 02/05/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 19/04/2024

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 18/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/05/2034

■ **MOREE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 411549901**

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 24/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 25/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement



■ SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER 2 – NNI 452860102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 08/09/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 SYN du 05/12/2023

- ✓ Reçu tests in situ le 10/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau T7 SYN jusqu'au 08/12/2033

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ ORLEANS – PALAIS DES SPORTS – NNI 452349914

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 24/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 du 02/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 02/04/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 2 et transmet à la CFTIS

■ PITHIVIERS – GYMNASE SAINT AIGNAN – NNI 452529901

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 du 15/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 15/04/2024 démontrant la limite de cet équipement
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AOP du 10/04/2024 pour 211 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 et transmet à la CFTIS

PITHIVIERS – GYMNASE PASTEUR – NNI 452529902

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 du 15/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 12/04/2024 démontrant la limite de cet équipement
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AOP du 23/10/2023 pour 374 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034

8. AFFAIRES DIVERSES – CONSEIL SUR PROJET

■ MALESHERBES – STADE LA FONTAINE A JOIGNEAU – NNI 451910101

- ✓ Club en position d'accession en R1

Mrs Desoeuvres et Joubert sont désignés pour une visite qui est programmée le 07/05/2024

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE



9.1 Classements initiaux

■ BOYNES – COMPLEXE SPORTIF – NNI 450500101

Cet éclairage est une création pour E7 (reprise PV n°4)

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 15/01/2024 pour un éclairage en E7 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **Zumtobel** pour **E7 LED** et devis en date du 13/04/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Plan d'implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 15m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : ALTIS LED G4
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 85 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,53
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,78

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

9.2 Confirmations de classement

■ OLIVET – COMPLEXE DU DONJON – 452320102

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 26/01/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/03/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 19/03/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,55
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.67

Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2028

■ LE MAHESHERBOIS – STADE DE LA FONTAINE A JOIGNEAU – NNI 451910101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 06/04/2024

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/03/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 21/03/2024



Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0,57
 - U2h (Ehin/EhMoy): 0.75
- Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2026

-
- **PROCHAINE REUNION le 02/06/2024**
 - **DOSSIER A RECEVOIR avant le 28/05/2024**

**Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES**

**Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND**

Publié le 27/05/2024